



En partenariat avec :



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'autoconsommation collective de la Résidence « L'Amitié » à Aytré (17440) : une solution pionnière en Nouvelle-Aquitaine

Capter l'énergie gratuite du soleil via des panneaux photovoltaïques installés sur la toiture que les locataires choisissent d'auto-consommer, tel est le principe de l'autoconsommation collective. Accompagné par le CRER, HABITAT 17 a choisi ce principe pour la Résidence l'« Amitié » sur la commune d'Aytré en Charente-Maritime.

L'autoconsommation collective, c'est quoi ?

L'autoconsommation collective repose sur le principe de la répartition entre plusieurs consommateurs proches de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques, installés sur le toit de la Résidence. Les cellules qui les composent transforment l'énergie solaire en un courant continu. Celui-ci est transformé en courant alternatif par un onduleur pour l'autoconsommation.

Le choix d'une résidence neuve de 25 logements : L'Amitié à Aytré

Concrètement, HABITAT 17 a installé sur le toit de la résidence *78 m² de panneaux photovoltaïques* totalisant 10466 kWh, alimentant ainsi en électricité les parties communes des cages d'escalier (VMC, ascenseurs, éclairage) et les logements des 5 locataires consommateurs. Les compteurs Linky permettent à Enedis de répartir de manière instantanée la production photovoltaïque entre les locataires et assure que chaque occupant profite de la production instantanée.





En partenariat avec :



La Résidence l'« Amitié » à Aytré bénéficie à présent d'une énergie auto-produite grâce à des panneaux photovoltaïques. La production d'électricité sera consommée à 80 % sur site entre les parties communes et les logements des locataires, permettant une économie moyenne estimée de 40 € par foyer et par an. L'excédent est vendu à ENERCOOP, fournisseur d'énergies renouvelables coopératif.

Déroulement du projet

Septembre 2018 : démarrage du projet suite à une étude du CRER permettant d'identifier le potentiel d'autoconsommation et la structuration du projet à monter.

Mars 2019 : création de la Personne Morale Organisatrice (Association Autoconsommation de la Résidence l'« Amitié »)

Février 2020 : finalisation des travaux d'installation.

Octobre 2020 : démarrage du comptage de l'autoconsommation par ENEDIS.

La mise en œuvre de cette solution ciblée, adaptée aux bailleurs sociaux, a pour objectif de diminuer durablement la facture énergétique des locataires tout en contribuant efficacement à la transition énergétique d'un territoire.

Cette réalisation dans l'habitat social, la 3ème en France, est la traduction concrète d'une démarche d'ensemble initiée par l'Union Régionale Hlm en Nouvelle-Aquitaine et l'Union sociale pour l'habitat favorisant l'intégration du photovoltaïque dans le logement social. L'engagement collectif du bailleur social HABITAT 17 accompagné du CRER et des habitants de la résidence, a rendu possible cette opération. Le dispositif s'accompagne également d'une sensibilisation des habitants aux économies d'énergie.

« Notre mission n'est pas simplement de loger, mais également d'accompagner nos clients-locataires dans des démarches éco-responsables. »

Dominique RABELLE, Présidente

Philippe DRUJON, Directeur Général

Contact Technique : M.MANSOURI – Directeur Adjoint du CRER

Tel : 05 49 08 24 24 / 06 79 82 08 79

Contacts Presse : D.MONVEL – Responsable de la communication HABITAT 17

Tel : 05 46 27 65 57 / 07 61 72 62 71